



**Propositions et suggestions issues de la  
consultation lancée par notre évêque suite à la  
parution du rapport de la CIASE**

**- DOCUMENT DE TRAVAIL À L'USAGE DES EAP -**

**Janvier 2022**

Le document que vous avez entre les mains est issu d'une consultation lancée par l'évêque du Mans à la suite de la sortie du rapport de la CIASE (Commission Indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) le 5 octobre 2021. Cette consultation a été envoyée à tous les catholiques de la Sarthe par le biais des canaux habituels mais aussi à l'ensemble de la population par le biais de la presse locale.

- *Quels ont été vos sentiments et vos réactions lors de la publication de ce rapport ?*
- *L'avez-vous lu ? Qu'en reprenez-vous ? Si vous ne souhaitez pas le lire, pouvez-vous expliquer pourquoi ?*
- *Dans son rapport, la commission fait aux évêques une série de recommandations. Et vous, quelles seraient vos propositions, vos préconisations, vos souhaits pour l'Église de demain ?*

Tous ceux qui le souhaitaient ont pu réagir par écrit et lors d'une réunion publique courant octobre 2021, au sujet de ce rapport. Elles ont pu aussi émettre des souhaits pour l'avenir, concernant l'Église en Sarthe et ailleurs.

Le 4 décembre 2021, le Conseil Diocésain de Pastorale et d'Évangélisation (CDPE) composé de 40 personnes, prêtres, diacres et laïcs, hommes et femmes, s'est réuni pour relire et classer ces propositions, et apporter sa pierre à la réflexion.

Il en résulte **ce document qui recense sans les transformer les propositions faites**. Elles peuvent être contradictoires, étonnantes, maladroitement formulées parfois, mais elles reflètent ce que pensent des personnes, des baptisés, en Sarthe. **Elles nous ont incités aussi à préciser ce qui existe actuellement dans le diocèse du Mans**

**Chaque équipe d'animation pastorale est invitée à :**



- prendre connaissance de ces propositions
- découvrir ou relire ce qui est actuellement en place dans notre diocèse
- réagir

Merci d'avance pour votre précieuse participation à ce travail synodal.

Pour le CDPE, le bureau

Le Mans le 20 janvier 2022

Frères et Sœurs, chers amis.

Merci à tous pour votre contribution à notre réflexion commune suite à la parution du rapport de la CIASE et des résolutions votées par les évêques de France. Ce travail participe de la synodalité. Comme vous le savez, le Pape François invite toute l'Eglise à s'approprier le mode synodal comme mode de vie habituel. Il s'agit de se mettre à l'écoute des uns et des autres en permettant à tous de s'exprimer afin de chercher ensemble la volonté de Dieu, chercher ce qu'il attend de nous afin de rendre un témoignage plus authentique. Nous sommes appelés à comprendre et tenter de répondre aux défis de la vie ecclésiale, aux défis de la vie missionnaire pour l'annonce du Salut à notre monde tel qu'il est. Continuons ensemble notre travail dans une écoute bienveillante et exigeante les uns des autres. Merci d'aider l'Eglise sur ce chemin de vérité, de conversion et d'Espérance.

✠ Yves Le Saux  
Evêque du Mans

-----

## COMMENT REPONDRE ?

Pour répondre, [cliquez simplement sur le lien ci-dessous.](#)

[Lien d'envoi](#)

Tapez le texte de vos réponses dans les zones prévues à cet effet (vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions.) Cliquez sur envoi en bas du document.

En cas de question, vous pouvez écrire à  
[receptionrapportciase@sarthecatholique.fr](mailto:receptionrapportciase@sarthecatholique.fr).

Eric Martinez, secrétaire du CDPE

## Question des abus / prévention

**Prendre conscience que la question existe et qu'elle engendre un devoir de vigilance et de protection**

### ***Ce qui nous est proposé :***

- Encourager le plus grand nombre de personnes à lire le rapport de la CIASE
- Travailler des résolutions en paroisse
- Vérification du casier judiciaire des personnes qui sont en situation d'accompagnement.
- Mettre en œuvre des modalités pratiques de prévention (ex. : interdire les situations d'un adulte qui est seul avec un mineur)
- Protocoles et procédures diocésains avec obligation de les afficher
- Mettre en place une "politique de prévention des risques" aidée d'experts, pour traiter les actes "bénins" et réduire ainsi les risques plus importants
- Veiller à la formation de tous les responsables de mineurs, à la déclaration des activités, au respect des mesures de prévention.
- Créer des espaces de discussion autour de la pudeur
- Favoriser la prise de parole des victimes. Faire un signalement en cas de doute.
- Soutenir l'éducation des enfants, éveiller à la vigilance dans les familles
- Devoir de prévention (formation)

### ***Ce qui se vit actuellement :***

Le rapport de la CIASE est disponible en ligne sur le site internet du diocèse <https://www.sarthecatholique.fr/remise-du-rapport-de-la-ciase/>

Les camps organisés par le Pôle Jeunes sont déclarés « Jeunesse et Sport » depuis une dizaine d'années, et, à ce titre, respectent la réglementation en vigueur en matière de protection des mineurs et de formation obligatoire des animateurs (BAFA BAFD)

En janvier 2020, une journée de formation destinée aux équipes des services diocésains et de l'enseignement catholique était organisée, avec l'intervention de P. Stéphane Joulain, sur le sujet de la prévention de la pédocriminalité (Père Blanc, psychothérapeute, spécialiste de ces questions).



## Question des abus / réparation

### Entendre la parole des victimes et les accompagner

#### *Ce qui nous est proposé :*

- Améliorer la procédure de prise en charge des victimes
- Création d'une cellule d'écoute pour mieux accueillir les victimes
- Rendre compte du fonctionnement, du travail et de la composition de la cellule d'écoute diocésaine (transparence)
- Continuer un suivi et une écoute dans le temps de toute personne abusée ou manipulée
- Importance de reconnaître les faits
- L'Église devrait faire repentance.
- Vivre un temps de repentance explicite au niveau diocésain
- Messe de réparation / En faire le sujet du Carême 2022
- Prier pour les victimes, en présence de l'évêque, à la cathédrale,
- Prier, jeûner, lire la parole
- Démarches de pardon et liturgies pénitentielles
- Devoir envers les victimes / devoir de justice et de réparation financière.
- Mettre en œuvre la réparation matérielle et financière
- Vente de biens immobiliers au profit du fond Selam
- Ne pas vendre les biens immobiliers, ne pas réagir comme des entreprises humaines
- Ne pas utiliser la générosité des gens pour indemniser les victimes (être visible dans la campagne du denier l'année prochaine comme dans la relance de 2021)
- La réparation financière n'est pas suffisante, demander « que voulez-vous que nous fassions pour vous ».
- Communiquer sur les protocoles en cas de signalement, pour protéger les victimes et les personnes mises en cause

## ***Ce qui se vit actuellement :***

Une cellule d'écoute interdiocésaine est basée à Nantes. Elle existe depuis 5 ans. Elle est chargée de recevoir le témoignage des victimes de prêtres ou de religieux, et de leur proposer une aide psychologique, une aide dans les démarches juridiques, une prise en compte de leur témoignage dans les archives du diocèse concerné, le lien avec l'instance créée en décembre par la conférence des évêques de France pour la réception des témoignages et la réparation (INIRR)

Une cellule d'écoute diocésaine composée du vicaire général et de l'adjointe au modérateur de la Curie reçoit localement chaque victime qui le souhaite. Il s'agit d'un ou plusieurs temps d'écoute, qui sont suivis avec l'accord de la victime d'un signalement au Procureur de la République. Un compte rendu écrit est fait de chaque rencontre. Il alimente le contenu du signalement et est versé aux archives du diocèse.

Ces temps d'écoute peuvent être suivis d'autres contacts réguliers, de la proposition de suivi psychologique etc... en fonction du souhait exprimé par la victime.

Le vicaire général et l'adjointe au modérateur sont épaulés par l'équipe de prévention des abus citée plus haut dont l'expertise permet un ajustement à chaque situation qui bien sûr, dans ce cadre, reste anonyme.

Une supervision (relecture avec un psychologue de ces temps d'écoute) doit être mise en place.

La justice civile commence alors son travail d'enquête et se positionne. Les signalements à la Justice sont systématiques même si l'auteur des faits est décédé. Un protocole a été signé entre Mgr Le Saux, pour le diocèse du Mans, et Mme la Procureure du tribunal du Mans le 14 décembre 2021, décrivant les engagements et obligations réciproques pour la prise en compte de ces faits. Dans le cadre d'un signalement et en vue de l'enquête par la justice, la discrétion est de rigueur, tant pour protéger la victime que l'innocence éventuelle de l'accusé.

Par ailleurs, un vademecum émis par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (Vatican) en juillet 2020 décrit la procédure canonique à suivre par chaque évêque et guide le signalement auprès du Saint Siège des prêtres et religieux concernés.

Au moment de la sortie du rapport de la CIASE en octobre 2021, dans certaines paroisses, des temps de prière pour les victimes et de réflexion ont été proposés. Les paroisses qui souhaiteraient mettre en place de tels évènements



## Gouvernance

### Réfléchir à la gouvernance dans notre Église

#### *Ce qui nous est proposé :*

#### **Revisiter nos manières de faire :**

- Aider l'évêque et les curés dans leur fonction managériale.
- Ouverture du conseil épiscopal à des personnes d'horizon plus divers
- Constituer un conseil épiscopal qui s'entoure de personnes compétentes,
- Constituer un conseil épiscopal avec des laïcs pas seulement salariés
- Élargir le conseil épiscopal à un couple bénévole
- Que l'évêque ait un vicaire général laïc (homme ou femme)
- Plus de transparence, de collégialité, de vérité dans la fraternité
- Laisser plus de place aux initiatives des laïcs
- Le rôle des diacres doit être réfléchi.
- Libération de la parole dans les paroisses, mises en place d'initiatives dans les paroisses.
- Guide des bonnes pratiques dans les paroisses
- Plus de complémentarité dans la gouvernance :
- Aider à comprendre la vocation baptismale et les différents ministères.
- Travail pour clarifier la nature de l'ordination et son articulation avec la grâce baptismale
- Renforcer la participation de tous les états de vie à la gouvernance diocésaine (pouvoir qui va avec la responsabilité de baptisé)
- Appeler des laïcs à prendre des responsabilités dans l'Église.
- Impliquer davantage les laïcs dans la gouvernance
- Plus de place aux femmes avec une vraie association aux décisions
- Prendre des décisions plus collégiales, accompagnement des prêtres et de l'évêque par une équipe de laïcs.

**Communication :**

- Rendre compte régulièrement de l'activité du diocèse par l'évêque.
- Besoin de transparence et de clarification dans la communication de ce qui se passe dans le diocèse
- Connaître les organes de décisions du diocèse avec un pouvoir partagé entre laïcs et prêtres
- Laisser place à l'expression des diverses sensibilités chrétiennes dans les médias du diocèse

**Concernant les prêtres**

- Dans le mode de gouvernance du prêtre : vigilance sur un pouvoir de décision autoritaire, accepter de travailler à égalité entre prêtres et laïcs,
- Associer au prêtre un laïc (homme ou femme), pour ne pas se noyer dans la gestion de la paroisse
- Développer une fraternité réelle et plus spontanée avec l'évêque.

**Suivi de la gouvernance**

- Mettre en place un coaching externe dans la gestion des paroisses et du diocèse, basés sur des audits et approches RH, supervision, contrôles
- Créer une commission de laïcs paritaire (hommes / femmes) pour faire l'état des lieux du diocèse et être consulté en cas de besoin
- Évaluations des EAP et conseils paroissiaux (par l'évêque ou son VG ou bien autres propositions, type audit extérieur). De leur fonctionnement et composition.

***Ce qui se vit actuellement :*****Les conseils de l'évêque :****Conseil épiscopal****Bureau :**

Mgr Yves LE SAUX, évêque de Mans.

Père Grégoire CADOR, vicaire général et modérateur de la Curie

Mme Isabelle SUREAU, adjointe au modérateur de Curie

**Membres :**

Benoit AUGU, prêtre, au service de la paroisse Cathédrale-ND de la Couture, chanoine.

Annie BIGOT, ancienne responsable de la pastorale des migrants, retraitée

Mme Sophie DAUGÉRIAS, responsable du pôle annonce de la foi

M. Didier HANOTAUX, diacre, responsable du relais Saint Martin (pôle charité)

Emmanuel JAMIN, curé d'Écommoy, Téloché, Mulsanne, Laigné-St Gervais, doyen de la couronne Sud

Bruno de LABARTHE, économiste diocésain

Aude PEGIS, chancelier

Benoit PIERRE, curé de la paroisse Cathédrale, ND de la Couture, responsable de la pastorale familiale

Le conseil épiscopal, conseil de l'évêque par définition, se réunit chaque vendredi matin. Les sujets à l'ordre du jour sont proposés par les membres du conseil et le bureau. Par ailleurs, le bureau se réunit aussi chaque semaine.

N.B. : Le droit canon ne permet pas qu'un évêque nomme un laïc vicaire général ou modérateur de la Curie. Néanmoins, en Sarthe, depuis longtemps, les évêques se sont entourés de laïcs, hommes et femmes, dans leur conseil. Cette année Mgr Le Saux a choisi de nommer une laïque adjointe au modérateur de la Curie.

## Conseil presbytéral

Mgr Yves LE SAUX, président

### Bureau :

Père Philippe CHEREL

Père Amaury de LA MOTTE ROUGE

Père Vincent RABERGEAU

### Membres de droit : (Membres du Conseil épiscopal)

Père Grégoire CADOR

M. Le Chanoine Benoît AUGU

Père Benoît PIERRE

Père Emmanuel JAMIN

### Membres élus :

Père Dominique AUZENET

Père François CLERET

Père Hervé-Marie COTTEN

Père Christian du HALGOUËT

Père Jean-Louis GERMON

Père Marc ISNARD

Père Guy KALUBI-WALELU

Père Louis LESACHER

Père Jean-Pierre MAILLET  
 Père Bruno MÉZIERE  
 Père Jean-Bosco OH

Le conseil presbytéral est un conseil élu par les prêtres du diocèse. C'est un collège de prêtres représentant l'ensemble du presbyterium diocésain qui est appelé à aider l'évêque dans le gouvernement du diocèse.

### **Collège des consultants**

Père Grégoire CADOR  
 Père François CLERET  
 Père Amaury de LA MOTTE ROUGE  
 Père Louis LESACHER  
 Père Bruno MEZIERE  
 Père Benoit PIERRE

Institution obligatoire et permanente constituée de six membres du conseil presbytéral nommés par l'évêque. Ce collège peut, et parfois doit être, consulté par l'évêque pour donner son avis ou son consentement pour les affaires d'une importance particulière. En cas de vacance du siège épiscopal, le collège des consultants élit un administrateur pour assurer l'intérim.

### **Conseil diocésain de la vie consacrée**

Mgr Yves LE SAUX, évêque du Mans  
 Sr Marie-Isabelle ALONSO, supérieure générale des Sœurs de l'Enfant-Jésus  
 Sr Brigitte RAKOTOSON, conseillère générale de la Providence de Ruillé  
 Sr Elisabeth VARIKKAKUZHYIL, supérieure régionale des Sœurs Franciscaines Missionnaires du Sacré-Cœur  
 Mère Claire de SAZILLY, mère Abbesse de Ste Cécile de Solesmes  
 Dom Pascal MAHIEU, moine bénédictin de l'Abbaye de Solesmes  
 Frère Alain-Dominique VERSELE, frère de la communauté des Frères de Saint Jean  
 Père François BAILLY, délégué épiscopal à la vie consacrée

Dans le corps d'une Église diocésaine, le Conseil diocésain de la Vie Consacrée est un organe de coordination et de recherche. Il est un instrument de dialogue avec les autres conseils diocésains. Il est signe de la vie consacrée dans le diocèse.

### **Conseil diocésain de pastorale et d'évangélisation (CDPE)**

Il est composé d'environ 40 personnes, dont actuellement 13 prêtres, 2 diacres, 3 religieuses et 20 laïcs : 12 hommes et 8 femmes. Tous sont appelés par l'évêque pour un mandat de trois ans. L'évêque consulte le CDPE trois à quatre fois par an

durant une journée, sur des sujets qu'il souhaite faire avancer. Les sujets évoqués depuis juin 2020 ont été : les enjeux nouveaux liés à la crise sanitaire, la vie des paroisses, l'avenir des églises (bâtiments), la pastorale familiale à la lumière de l'encyclique *Amoris Laetitia*, la réception du rapport de la CIASE et la synodalité.

N.B. La composition des conseils est disponible sur le site internet du diocèse.

### Les principaux moyens de communication du diocèse

Le site internet du diocèse : [www.sarthecatholique.fr](http://www.sarthecatholique.fr)

La web lettre hebdomadaire préparée par le service de communication animé par la déléguée épiscopale à l'information, Axelle de Feraudy. On peut s'inscrire à la web lettre via le site internet.

L'émission hebdomadaire « Zoom » enregistrée par Axelle de Feraudy, avec chaque semaine, autour du P. Le Saux, des invités différents. Cette émission est visible sur le site internet du diocèse.

La lettre mensuelle d'informations diocésaines préparée par le Vicaire général Grégoire Cador et l'adjointe au modérateur de la Curie Isabelle Sureau, à destination (par mail) des membres des EAP, des mouvements, des services, des prêtres du diocèse.

Localement, beaucoup de paroisses ont un site, une page Facebook, une chaîne youtube....

### **« Et nous que devons-nous faire ? » (cf. Lc 3,14)**

*Pour nous, pour notre paroisse, pour notre EAP, quelle(s) idée(s) retenons-nous comme importante(s) et quelles sont nos suggestions. ....*

.....

.....

.....

.....

.....

## Formation de tous

### Importance de se former

#### *Ce qui nous est proposé :*

- Nous laisser convertir par la Parole du Christ aujourd'hui.
- Proposer des formations
- Autour de la Parole de Dieu
- Mieux nous former à l'écoute et à l'accompagnement
- Formation professionnelle des prêtres et autres agents pastoraux pour écouter les victimes
- Apprendre à comprendre ce qu'est l'abus.
- Réformer la formation continue des prêtres, religieux, laïcs (pas seulement la formation initiale mais aussi continue), leur ouvrir plus de possibilités de formation y compris diplômantes
- Formation des gens qui vont avoir une responsabilité en Eglise
- Former davantage tous les laïcs (FIRE)
- Formation de ceux qui accompagnent / à l'accompagnement
- Formation longue et continue des laïcs au discernement (avec plus de biblistes et théologiens)

#### *Ce qui se vit actuellement :*

En Sarthe, La FIRE (Formation Initiale des Responsables en Eglise) existe depuis 40 ans. Chaque année, 12 nouvelles personnes s'engagent pour une formation d'une durée de 3 ans, à compter d'un lundi sur deux en période scolaire, toute la journée. Ces personnes sont généralement envoyées par leur paroisse ou un service diocésain. Chaque année un thème est développé : La Christologie, Les Sacrements, L'Eglise.

Le service de formation permanente propose de nombreuses formations à la Maison Saint Julien ou en ligne. (Plus d'informations sur le site internet du diocèse.)

L'enseignement catholique de la Sarthe propose régulièrement des temps de formation en interne.



## Formation spécifique et suivi des prêtres

### *Ce qui nous est proposé :*

#### **Avant l'ordination :**

- Mettre l'accent sur le discernement avant l'entrée en séminaire et pendant les études (profils psy) par des professionnels compétents,
- Financer des accompagnements thérapeutiques des séminaristes si nécessaire,
- Ouvrir les séminaires aux laïcs comme formateurs pour les séminaristes
- Formation des séminaristes et religieux religieuses : anthropologie, sexualité, affectivité, développement psychologique au cours de la vie... Attention au discernement
- Formation au management

#### **Après l'ordination :**

- Accompagnement de tous les ministres ordonnés et des personnes en mission
- Accompagnement du ministère des prêtres (risques engendrés par la fatigue)
- Accompagner l'ensemble des prêtres, y compris ceux qui sont en bonne santé.
- Interdire aux prêtres d'avoir un compte sur les réseaux sociaux.
- Entretien annuel préparé et centré sur l'unité de vie de la personne du prêtre
- Ne pas laisser les prêtres seuls. Privilégier un habitat partagé pour les prêtres
- Imaginer des modes de vie communautaire pour les prêtres qui ne rassemblent pas uniquement des hommes ; mettre en œuvre l'orientation sur les tisserands (pour tous les prêtres et pas seulement les curés)
- Regrouper les prêtres pour éviter l'isolement.
- Renforcer la formation des prêtres, en particulier sur la physiologie du corps, l'abstinence, le célibat, les sciences humaines, la psychologie, le coaching,
- Mettre en place l'analyse de la pratique entre pairs pour les prêtres, avec un apport extérieur, (mix en relecture du ministère et équipes de vie)
- Confier le suivi des prêtres à des professionnels

## **Ce qui se vit actuellement :**

### Pour les séminaristes :

Une année de propédeutique est obligatoire avant toute entrée au séminaire. La formation d'un séminariste qui dure en moyenne 7 ans, comprend une ou deux années de stage sur le terrain. Le texte de référence prévoit un entretien psychologique à l'entrée et un suivi si nécessaire au cours de la formation.

A Nantes, le séminaire dans lequel sont formés nos séminaristes, le principe d'intégrer un couple dans le conseil du séminaire est acté pour la rentrée prochaine.

### Pour les prêtres :

Tout prêtre est incité à avoir un accompagnateur spirituel personnel (à la discrétion de chacun), à vivre chaque année un temps de retraite spirituelle, à rejoindre une équipe de vie selon ses aspirations (Cor unum, Jesus-Caritas, Prado, Emmanuel...)

Cette année trois temps de formation sont organisés pour les prêtres : (La nouvelle traduction du Missel, Parole de Dieu et homélie, La paternité spirituelle)

Un questionnaire de référence a été proposé par le chantier vie et ministère des prêtres pour permettre aux prêtres de faire un bilan personnel avec l'évêque.

Une réflexion est en cours sur les modalités de mise en place de l'intuition des « Tisserands » proposée par le Synode.

### **« Et nous que devons-nous faire ? » (cf. Lc 3,14)**

*Pour nous, pour notre paroisse, pour notre EAP, quelle(s) idée(s) retenons-nous comme importante(s) et quelles sont nos suggestions. ....*

.....

.....

.....

.....

.....

## Vie de l'Église

### Propositions récurrentes

#### ***Ce qui nous est proposé :***

- Re-découvrir les valeurs évangéliques (humilité, honnêteté)
- Réfléchir à la notion de “paternité”, remplacer par “accompagnement”
- Que les filles puissent être servantes d'autel.
- Ne plus appeler les prêtres “père”, trouver un autre titre
- Synodalité et collégialité (ne pas en faire un chantier à part)
- Que chacun puisse être entendu dans ce qu'il porte ou qui le blesse dans l'église.
- Importance de l'École Catholique

#### ***Ce qui se vit actuellement :***

Les diocèses du monde entier sont invités à participer au synode sur la synodalité ouvert par le Pape François en octobre 2021. Chacune de ces consultations et de ces temps de réflexions en équipe, que nous menons, par exemple ici suite à la sortie du rapport de la CIASE, revêt une dimension synodale. Se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint, ensemble, baptisés, et dans un véritable dialogue chercher à aller de l'avant, à répondre aux questions qui se posent à nous aujourd'hui, à la lumière de l'Évangile : c'est la synodalité.

En Sarthe, un questionnaire sera lancé au début du mois de février 2022, pour permettre à toutes les équipes qui le souhaitent (Quo Vadis, fraternités, anciennes équipes synodales de 2018, nouvelles équipes constituées pour la circonstance) de participer à ce synode universel. Les questions proposées par le secrétariat romain du synode rejoignent celles que nous nous posons ici.

Depuis quelques années un travail de collaboration et de rencontres entre les chefs d'établissements, les prêtres référents, les animateurs et animatrices en pastorale scolaire a été engagé.

Un rapprochement est en cours entre la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, le Service diocésain de la catéchèse et la Pastorale des jeunes.



**Un certain nombre de propositions qui nous sont remontées concernent davantage l'Eglise de France ou l'Eglise Universelle.**

**Concernant les abus :**

Les victimes :

Créer ou renforcer les cellules d'écoute.

Financer des parcours d'accompagnement et de résilience

Prendre en charge et consoler les victimes

Indemnisation des victimes par les prêtres abuseurs encore vivants.

Personnaliser l'indemnité

Opposition à la vente des biens «qui servirait à la spéculation immobilière»

Proposition de prières. Célébration nationale consacrée aux victimes

Poser des gestes de demandes de pardon aux victimes de la part des coupables ou de leur hiérarchie

Prier pour les victimes, mais pas que ! Prier pour les persécuteurs et pour notre Eglise touchée par ce mal

Les abuseurs :

Imposer le contrôle du casier judiciaire pour toutes personnes travaillant en contact avec des enfants

Mettre à l'écart au moindre doute (y compris potentiel abuseur)

Saisie systématique de la justice civile

Inciter fermement les abuseurs à se dénoncer. Obligation de dénonciation de sa part après la confession ou excommunication, sans toucher au secret de la confession

Ne pas donner l'absolution aux criminels.

Réfléchir à l'excommunication des prêtres condamnés.

Appliquer le droit canon avec radicalité : exiger le renvoi de l'état clérical pour les prêtres reconnus coupables par la justice civile et canonique

Accompagner les prêtres mis en cause.

Continuer l'identification et le suivi adapté (hors de l'Église) des abuseurs.  
Définir aussi le suivi à l'intérieur de l'Église

Individualisation des peines (seul le coupable doit être puni).

### **Concernant le ministère presbytéral :**

Mettre le sacerdoce à sa juste place (ni sacralisé, ni dévalorisé)

Ne pas idéaliser les prêtres, ne pas sacraliser les clercs.

Le statut du prêtre à réaffirmer (célibat...)

Continuer la réflexion sur les dérives et les risques du cléricalisme dans l'Église.

Favoriser le discernement à l'entrée au séminaire et/ou congrégation

Veiller à l'équilibre psychologique et spirituel des futurs prêtres.

Accompagnement personnel psychologique pour les séminaristes mais aussi les prêtres et personnes en mission.

Renforcer la formation des futurs prêtres autour de l'homosexualité.

Présence de femmes dans la formation des prêtres.

Formation des séminaristes dans des lieux ouverts (fac...) et arrêt des séminaires (entre soi).

Veiller à ce qu'un candidat refusé dans un séminaire ne soit pas accueilli dans un autre.

Réfléchir au sacerdoce pour les hommes mariés.

Ordonner des femmes.

Envisager un diaconat pour les femmes.

## Concernant la gouvernance :

Mieux comprendre et expliquer l'organisation de l'Eglise.

Direction moins verticale de l'Eglise.

Lettres de mission évaluables et révocables

Former les évêques à prendre soin de leur presbyterium.

Réflexion sur la place des divorcés-remariés, des femmes.

S'appuyer sur toutes les méthodes de management du monde "civil"

Une Eglise à l'école de la Vierge Marie

Constitution d'un conseil indépendant consultable en cas de dérive (cf. recommandation de la ciase)

## Concernant l'accompagnement spirituel :

Re-définir ce qu'est l'accompagnement spirituel pour éviter pression et endoctrinement.

Formation en tronc commun (laïcs/séminaristes/religieux) sur la psychologie, la sexualité

Formation des adultes qui s'engagent auprès des jeunes

Mise ne place d'une surveillance psychologique de tout adulte qui s'engage auprès des jeunes

## Concernant le droit et le catéchisme :

Revoir le droit canon en s'appuyant sur la justice civile

Revoir l'ensemble des énoncés du catéchisme.

Élargir les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> commandements\* à l'ensemble de la sexualité humaine et qualifier comme un crime toute forme d'abus.

\* 5. *Tu ne commettras pas de meurtre.*

6. *Tu ne commettras pas d'adultère.*

*Si vous avez d'autres idées à proposer :* .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**L'ensemble des propositions qui nous  
sont (et nous seront) remontées  
sont (et seront) relayées  
aux neuf évêques de  
la province ecclésiastique de Rennes  
à laquelle nous appartenons.  
Elles seront aussi envoyées  
aux président et vice-présidents  
de la conférence épiscopale de France  
ainsi qu'au secrétariat général  
du synode des évêques à Rome.**

